

**Container Label**

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>

**HERBICIDE DB-8454**

Granulés mouillables

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, LA RÉGION DE LA RIVIÈRE PEACE ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE AGRICOLE

**N° D'HOMOLOGATION: 28894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPES ACTIFS :** Dicamba (sous forme de sel de sodium) 53,8% e.a.  
Thifensulfuron- méthyle 7,7%  
Tribénuron-méthyle 3,9%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

**CONTENU NET:** 0,2 – 600,0 Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

### **PRÉCAUTIONS:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- CE PRODUIT EST TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, LES PLANTES ET LES VÉGÉTAUX TERRESTRES NON CIBLÉS. RESPECTER LES ZONES TAMPONS DÉFINIES SOUS LA RUBRIQUE MODE D'EMPLOI.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

### **PREMIERS SOINS:**

En cas d'empoisonnement, contacter un médecin ou un centre antipoison.

### **CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

### **CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-**

331-3148

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

**ÉLIMINATION:**

**S'il s'agit d'un contenant non-réutilisable :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**S'il s'agit d'un contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Pour tous les types d'emballage`:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

<<Brochure mode d'emploi>>

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>

## **HERBICIDE DB-8454**

Granulés mouillables

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

USAGE AGRICOLE

**N° D'HOMOLOGATION: 28894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPES ACTIFS :** Dicamba (sous forme de sel de sodium) 53,8% e.a.  
Thifensulfuron- méthyle 7,7%  
Tribénuron-méthyle 3,9%

Avertissement : Contient les allergènes lait et sulfites



ATTENTION

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

### **PRÉCAUTIONS:**

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- CE PRODUIT EST TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, LES PLANTES ET LES VÉGÉTAUX TERRESTRES NON CIBLÉS. RESPECTER LES ZONES TAMPONS DÉFINIES SOUS LA RUBRIQUE MODE D'EMPLOI.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE PAS ENTRER OU LAISSER ENTRER DES TRAVAILLEURS DANS LES ZONES TRAITÉES PENDANT LES 12 HEURES SUIVANT L'APPLICATION.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

### **PREMIERS SOINS:**

En cas d'empoisonnement, contacter un médecin ou un centre antipoison.

### **CONTACT AVEC LES YEUX:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

### **CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **INGESTION:**

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **INHALATION:**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS, 24 HEURES SUR 24 : 1-800-**

331-3148

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

### **RISQUES ENVIRONNEMENTALES**

- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans des champs où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 130 g de L'herbicide DB-8454 par hectare par année de culture.
- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les plantes et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des sites traités, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- On peut réduire la contamination des habitats aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre le site traité et la lisière du plan d'eau.

### **PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE**

L'herbicide DB-8454 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier aux fleurs, arbres fruitiers, raisins, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand elles sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent et se dirigent vers des cultures sensibles. Laisser une zone tampon adéquate entre les surfaces traitées et les plantes sensibles.
2. Utiliser des pulvérisations produisant des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30°C.
4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.
5. Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
6. NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.
7. NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

8. L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

TABLE DES MATIÈRES

Container Label	1
HERBICIDE DB-8454	1
PRÉCAUTIONS:	2
PREMIERS SOINS:	2
CONTACT AVEC LES YEUX:	2
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	2
INGESTION:	2
INHALATION:	2
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :	3
ENTREPOSAGE:	3
ÉLIMINATION:	3
AVIS À L'UTILISATEUR:	3
<<Brochure mode d'emploi>>	3
HERBICIDE DB-8454	4
PRÉCAUTIONS:	5
PREMIERS SOINS:	5
CONTACT AVEC LES YEUX:	5
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	5
INGESTION:	5
INHALATION:	5
RISQUES ENVIRONNEMENTALES	6
<u>PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE</u>	6
DESCRIPTION DU PRODUIT	9
<u>RÉENSEMENCEMENT:</u>	9
<u>RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :</u>	10
<u>RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :</u>	10
<u>RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :</u>	10
<u>RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :</u>	10
<u>PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :</u>	10
MODE D'EMPLOI :	11
<u>DIRECTIVES D'APPLICATION :</u>	11
<u>APPLICATION AÉRIENNE:</u>	11
<u>BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) et L'ORGE DE PRINTEMPS</u>	12
L'HERBICIDE DB-8454	12
<u>BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) SEULEMENT</u>	13
L'HERBICIDE DB-8454 + HARMONY <sup>md</sup> GRASS ou L'HERBICIDE HARMONY <sup>md</sup> GRASS 128EC	13
L'HERBICIDE DB-8454 + L'HERBICIDE HORIZON* 240 EC SANS ENP	14
L'HERBICIDE DB-8454 + L'HERBICIDE HORIZON* NG	14
L'HERBICIDE DB-8454 + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF ou EVEREST* 70 WDG	15
ZONES TAMPONS	16
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :	17
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :	17
DIRECTIVES DE MÉLANGE:	17
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS	17
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL	18
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:	18
DIRECTIVES DE NETTOYAGE :	18
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	18
ENTREPOSAGE:	19
ÉLIMINATION:	19
AVIS À L'UTILISATEUR:	19



## **DESCRIPTION DU PRODUIT**

L'herbicide DB-8454 est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps, non contre-ensemencé de légumineuses ou des graminées.

L'herbicide DB-8454 est un mélange de 3 ingrédients actifs sous forme de pâte granulée ou de granules solubles. Ce produit est non corrosif, ininflammable et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffer à la température de la pièce avant d'utiliser.

L'herbicide DB-8454 doit être mélangé avec de l'eau et avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué uniformément à la volée. Les agents tensio-actifs recommandés sont AGRAL\* 90, AG-SURF\* et CITOWETT<sup>md</sup> PLUS. Appliquer à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. **APPLIQUER l'herbicide DB-8454 UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.**

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide DB-8454 en maximisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide DB-8454 arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

## **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : LIRE AVANT L'UTILISATION**

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés ou tués de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits similaires.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé de printemps et l'orge de printemps.

## **RÉENSEMENCEMENT:**

Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide DB-8454.

**RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :**

On ne peut utiliser le blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

**RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :**

N'utiliser l'herbicide DB-8454 que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur) et d'orge de printemps. Se renseigner auprès de FMC sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :**

Après 4 heures ou plus, l'efficacité de l'herbicide DB-8454 ne sera pas réduite par la précipitation de moins de 25 mm.

**RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :**

**PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :**

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Éviter la surpulvérisation ou la dérive vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.
- Appliquer l'herbicide DB-8454 lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide DB-8454 en contact avec les racines de plantes à conserver.
- Des dommages à la culture peuvent survenir si l'herbicide DB-8454 est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'herbicide DB-8454 est homologué. L'herbicide DB-8454 doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 130 grammes/hectare de l'herbicide DB-8454 par année.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols de sable, de sable loameux ou de loam sableux) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

**REMARQUE:** Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si l'herbicide DB-8454 est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

#### **MODE D'EMPLOI :**

#### **DIRECTIVES D'APPLICATION :**

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

#### **APPLICATION À L'AIDE D'UN PULVERISATEUR AGRICOLE :**

NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen/grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins du sol ou du couvert végétal.

**APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE :** NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ou lorsque le vent soufflent en rafales. NE PAS appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'ASAE. Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, l'espacement entre les buses sur la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

#### **APPLICATION AÉRIENNE:**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

#### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide nationale d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

#### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

### **BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) et L'ORGE DE PRINTEMPS**

<b>L'HERBICIDE DB-8454</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix et l'intérieur de la Colombie-Britannique seulement.	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps seulement, <b>non contre-ensemencé de légumineuses.</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide DB-8454	130 grammes/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* or Citowett* Plus	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide DB-8454 est complètement dissout, puis ajouter l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare pour application à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou 25 – 50 L/ha à l'application par voie aérienne. .	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	tabouret des champs
stellaire moyenne <sup>1</sup>	sarrasin de Tartarie
spargoute des champs	colza spontané <sup>2</sup>
saponaire des vaches	renouée liseron <sup>3</sup>
pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)	moutarde des champs
sagesse des chirurgiens	
séneçon vulgaire	<b>MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES</b>
ortie royale	chardon des champs <sup>4</sup>
kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2)	gaillet grateron (1-3 verticilles)
chénopode blanc	Mauve à feuilles rondes <sup>5</sup>
crépis des toits	matricaire inodore
amarante à racine rouge	laiteron des champs <sup>4</sup>
soude roulante	érodium ciculaire (2-6 feuilles)

tournesol spontané	linaire <sup>6</sup>
<b>NOTE</b> : Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.	

Notes :

1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1<sup>re</sup> – 6<sup>e</sup> feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
2. L'herbicide DB-8454 seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield\* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart\*)
3. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5<sup>e</sup> feuille. La suppression peut être réduite dans les conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
5. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide DB-8454 retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.
6. Appliquer lorsque les plants de linaira ont moins de 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe inclut, en plus de l'application d'un herbicide chimique, des labours fréquents.

**BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) SEULEMENT**

<b>L'HERBICIDE DB-8454 + HARMONY<sup>md</sup> GRASS ou L'HERBICIDE HARMONY<sup>md</sup> GRASS 128EC</b>	
<b>ENDROIT</b> : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix et l'intérieur de la Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S)</b> : Blé (blé de printemps et blé dur) seulement. <b>Non contre-ensemencé de légumineuses.</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps se trouve entre les stades de la 2 <sup>e</sup> feuille et de la 5 <sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide DB-8454	130 grammes/hectare
HARMONY <sup>md</sup> GRASS ou L'Herbicide HARMONY <sup>md</sup> GRASS 128EC	0,438L/hectare
<b>MÉLANGE</b> : S'assurer que l'herbicide DB-8454 est dissout. Réduire l'agitation et ensuite ajouter l'HARMONY <sup>md</sup> GRASS ou l'herbicide HARMONY <sup>md</sup> GRASS 128EC. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare pour application à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou 30 L/ha à l'application par voie aérienne. Consulter l'étiquette d'HARMONY <sup>md</sup> GRASS ou l'herbicide HARMONY <sup>md</sup> GRASS 128EC pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de son usage.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Pulvérisateur agricole : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-8454 seul, ainsi que la folle avoine et la sétaine verte.	
Application par voie aérienne : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-8454 seul, ainsi que la folle avoine.	

**NOTE :** Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**L'HERBICIDE DB-8454 + L'HERBICIDE HORIZON\* 240 EC SANS ENP**

**ENDROIT :** Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix et l'intérieur de la Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S) :** Blé (blé de printemps et blé dur) seulement. **Non contre-ensemencé de légumineuses.**

**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps se trouve entre les stades de la 2<sup>e</sup> feuille et de la 5<sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

L'herbicide DB-8454	130 grammes/hectare
L'Herbicide HORIZON* 240 EC SANS ENP	0,230L/hectare
Adjuvant : SCORE*	0,8 L/ha

**MÉLANGE :** S'assurer que l'herbicide DB-8454 est dissout. Réduire l'agitation et ensuite ajouter l'herbicide HORIZON\* 240 EC SANS ENP. Ajouter l'adjuvant SCORE\*. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare pour application à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou 30 L/ha à l'application par voie aérienne. Consulter l'étiquette de Horizon\* 240 EC SANS ENP pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de son usage.

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES**

Pulvérisateur agricole : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-8454 seul, ainsi que la folle avoine et la sétairie verte.

Application par voie aérienne : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-10550 seul, ainsi que la folle avoine.

**NOTE :** Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

**L'HERBICIDE DB-8454 + L'HERBICIDE HORIZON\* NG**

**ENDROIT :** Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix et l'intérieur de la Colombie-Britannique seulement

**CULTURE(S) :** Blé (blé de printemps et blé dur) seulement. **Non contre-ensemencé de légumineuses.**

**PÉRIODE D'APPLICATION :** Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps se trouve entre les stades de la 2<sup>e</sup> feuille et de la 5<sup>e</sup> feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

**COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION**

L'herbicide DB-8454	130 grammes/hectare
L'Herbicide HORIZON* NG	0,930 L/hectare

**MÉLANGE :** S'assurer que l'herbicide DB-8454 est dissout. Réduire l'agitation et ensuite ajouter l'Herbicide HORIZON\* NG. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare pour application à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou 30 L/ha à l'application par voie aérienne. Consulter l'étiquette d'herbicide HORIZON\* NG pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de son usage.

<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Pulvérisateur agricole : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-8454 seul, ainsi que la folle avoine et la sétaine verte.	
Application par voie aérienne : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-10550 seul, ainsi que la folle avoine.	
<b>NOTE :</b>	Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

<b>L'HERBICIDE DB-8454 + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF ou EVEREST* 70 WDG</b>	
<b>ENDROIT :</b> Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix et l'intérieur de la Colombie-Britannique seulement	
<b>CULTURE(S) :</b> Blé de printemps (excluant le blé dur) seulement. <b>Non contre-ensemencé de légumineuses.</b> <u>Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole seulement.</u> <b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b>	
<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer en postlevée aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Appliquer sur la folle avoine et la sétaine verte aux stades de la 1 <sup>re</sup> à la 6 <sup>e</sup> feuille (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles)	
<b>COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</b>	
L'herbicide DB-8454	130 grammes/hectare
Everest* 70 WDG ou Everest* Solupak 70 DF	43 grammes/hectare
Agral <sup>®</sup> 90 ou Ag-Surf <sup>®</sup>	0.25% v/v
<b>MÉLANGE :</b> S'assurer que l'herbicide DB-8454 est complètement dissout. Ajouter Everest* Solupak 70 DF ou Everest* 70 WDG, en maintenant l'agitation, jusqu'à ce que ces produits soient complètement mélangés. Réduire l'agitation et ajouter l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. Se référer aux étiquettes d'Everest* 70 WDG ou Everest* Solupak 70 DF pour plus de détails concernant les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, l'application du produit, les précautions et les autres restrictions.	
<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-8454 seul, ainsi que la folle avoine et la sétaine verte.	
<b>NOTE :</b>	Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
Respecter le délai minimum précédent la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de Everest* Solupak* DF ou l'herbicide Everest* 70 WDG dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns.	

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par FMC.

## ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			> 1 m	< 1 m	
<b>Pulvérisateur agricole*</b>	Blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps		1	0	15
<b>Application par voie aérienne</b>	BLE DE PRINTEMPS (incluant le blé dur) L'ORGE DE PRINTEMPS	Voilure fixe	1	0	125
		Voilure tournante	1	0	100

Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et utiliser la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) indiquée parmi les étiquettes des produits ajoutés au mélange.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen ou grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.



## RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

### PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation, sinon son efficacité peut être réduite. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

### DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide.
2. Remplir au 2/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide DB-8454 dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide DB-8454 est **complètement** dissout.
4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissous, puis ajouter la quantité requise du composant du mélange en réservoir. Si le composant du mélange en réservoir est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse.
5. Ajouter le reste de l'eau.
6. Si nécessaire pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
7. Se référer aux sections de mélange en réservoir de cette brochure pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.
8. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir **inférieur** à 10 % du volume de la solution original avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent empêcher la dissolution complète ou la dispersion de l'herbicide DB-8454. Si cela est impossible, délayer l'herbicide DB-8454 dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

### INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS

1. S'assurer que l'injecteur est propre (rincé avec l'ammoniaque).
2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide DB-8454 à la partie supérieure du réservoir.
3. Si l'on utilise un injecteur, s'assurer que tous les granules de l'herbicide DB-8454 sont complètement dissouts/dispersés et qu'ils sont injecté dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter les autres produits chimiques.
4. Pour certain injecteurs, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide R DB-8454, laissent des granules non-dissous. Dans ce cas, rincer l'injecteur avec l'eau propre avant d'ajouter les autres produits.

5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide DB-8454 dans le réservoir principal en maintenant l'agitation, avant d'ajouter un autre composant au mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandé pour les réservoirs des pulvérisateurs de l'injecteur.

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL**

### **PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:**

**ATTENTION :** Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un endroit clos.

**NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.**

### **DIRECTIVES DE NETTOYAGE :**

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé (blé de printemps et blé dur) ou l'orge de printemps, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toutes traces de l'herbicide DB-8454 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir puis le remplir à moitié avec de l'eau propre. Rincer le réservoir, la rampe et les boyaux en utilisant le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque bust afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.
2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide DB-8454. Répéter l'étape 1 au besoin.
3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés qui adhèrent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable a été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide DB-8454, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide DB-8454 dans le réservoir et les boyaux.
4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
5. Vider le réservoir.
6. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
7. Rincer le réservoir à fond avec deux réservoirs remplis d'eau propre en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide DB-8454 est un herbicide du groupe 2 et groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide DB-8454 et à d'autres herbicides du groupe 2 et/ou du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui

sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DB-8454 ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, ou pour signaler des cas possibles de résistances, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1 833-362-7722.

#### **ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

#### **ÉLIMINATION:**

##### **S'il s'agit d'un contenant non-réutilisable :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### **S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples:**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

##### **S'il s'agit d'un contenant réutilisable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

##### **Pour tous les types d'emballage` :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

Previously PMRA Approved labels Sub. No. 2020-5524  
Amend BC statement 2020-12-16

<sup>md/mc</sup> Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

\* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.